

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Date de publication : [03/10/2022](#)

Date de convocation : 13 septembre 2022
Date d'affichage : 13 septembre 2022

Séance du 22 septembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 26
Nombre de voix exprimé : 33

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux septembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDBRENOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDBRENOVITCH, Geneviève JEAN, Jacques NATTA, Jean-Marc BRABANT, Séverine MAUGAN-CURNIER, Alain GOUIRAND, Karine MOURET, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Gregory RISBOURG, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, François BONNET, Brigitte MARGAILLAN, Nicolas SALERNO, Nathalie LE BOUC, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTÉ, Rose-Marie DUMONTIER, Richard ROUZET, Denis VANDENABEELE et Armelle TOUATI.

Procurations de : Géraud DE SABRAN PONTEVES à Robert TCHOBDBRENOVITCH, Joëlle RICHAUD à Alain GOUIRAND, Jean-Louis ROBERT à Richard ROUZET, Pierre AUBOIS à Rose-Marie DUMONTIER, Bernadette VITALE à Geneviève JEAN, Franck LAROCHE à Romain BRETTÉ et Catherine SERRA à Jean-Marc BRABANT.

Absents et excusés : Philippe EGG, Michel PARTAGE, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Jean-François LOVISOL, Mariane DOMEIZEL et Josiane GIRAUDON.

Madame Brigitte MARGAILLAN est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2022-077
Désignation d'un représentant de COTELUB
au sein de la Commission Nature - Paysages et Sites

Rapporteur : Robert Tchobdbrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles R. 341-16 et suivants ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

Il est créé dans chaque département une commission de la nature, des paysages et des sites dont l'objectif est de concourir «à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles, et de l'espace dans un souci de développement durable». Cette commission est chargée d'émettre des avis et d'être une instance de concertation en matière de protection de la nature, de préservation des sites et des paysages, du cadre de vie et de la gestion équilibrée de l'espace. Elle est notamment composée d'un collège de représentants élus des collectivités territoriales et le cas échéant, de représentants d'établissements publics de coopération intercommunale.

Il appartient ainsi à COTELUB de nommer son représentant au sein de cette commission.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De désigner Monsieur Marc DUVAL comme représentant de COTELUB à la commission Nature, Paysages et Sites ;
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **De désigner** Monsieur Marc DUVAL comme représentant de COTELUB à la commission Nature, Paysages et Sites ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

33 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Brigitte Margaillan
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch,
Président

